

Le champ maudit.

LÉGENDE ORLÉANAISE.

Et Goré, Dathan et Abiron furent abîmés dans le sein de la terre.

—C'est à n'y pas croire, monsieur le curé!

—Rien n'est pourtant plus vrai!

—Mais ce n'est même pas vraisemblable!

—Vous connaissez le vers de Boileau: Le vrai peut quelquefois n'être pas.

—Certainement, je le connais; mais cela ne prouve pas que ce champ soit ce que vous me dites. Je ne pourrai jamais me persuader que, pour un aussi singulier motif, douze arpents de bonne terre soient laissés en ce piteux état.

—Voulez-vous les voir de vos deux yeux?

—Volontiers, je vous avoue que j'en suis assez curieux.

—Alors, prenez votre chapeau et partons.

Un quart-d'heure après, M. le curé de Coullons et moi étions auprès d'un vaste champ, espèce de jachère désolée où passaient seulement de rares moutons efflanqués et quelques vaches semblables, j'imagine, à celles que pharaon vit en songe.

Ce champ, enclos de fossés mal entretenus et de haies malades, n'offrait à l'œil que la triste vue d'une lande jaunâtre, où des sortes de bruyères rabougries et des herbes fiévreuses ne tentaient guère l'appât des bestiaux infortunés qu'on y laissait errer à l'aventure: contraste d'autant plus frappant que partout, aux alentours, la campagne était riche et fertile, dorée de moissons, verte de feuillage, productive comme un terre bannie. Ce champ seul, enclavé tristement au milieu d'une nature féconde et belle, comme un vil caillou dans un élégant et précieux médaillon, n'avait le regard et serrait le cœur.

—Et vous me dites, monsieur le curé, que personne ne veut labourer ce champ?

—Personne. Il est passé en loi dans le pays que quiconque touchera à cette terre et la remuera, ne sera-ce que pour relever les fossés périr dans l'année. On n'ose, soit avec le soc, soit autrement, travailler à la culture de ce champ, sur lequel pèse une malédiction terrible, et le plus malheureux des paysans aimerait mieux mendier son pain, et être réduit à la dure nécessité de se contenter de la voute du ciel pour toit, que de venir gagner deux écus par jour à retourner ces sillons.

—S'ils ne veulent pas deux écus, il leur en faut offrir dix, car c'est vraiment pitié de laisser ainsi improductifs et endormis douze bœufs arpentés.

—Ils ne le voudraient pas faire pour cent, pour dix mille écus, puisque, à leur sens, il y va de leur vie, et Mme S..., la propriétaire, a en beau offrir de concéder toutes les récoltes et tout le revenu pendant douze années à celui ou ceux qui laboureraient et ensemeraient ce terrain: aucun s'est présenté (1).

—Alors, il restera éternellement inculte? — Probablement.

—Est-ce que vous ajoutez quelque foi à de pareilles bouffées, monsieur le curé?

—Pas la moindre créance, je vous assure, à telles enseignes que, dans cette année, avec mon vicar, pour dissiper les craintes superstitieuses des habitants, venir, la croix levée et la bannière au vent, bénir le champ et commencer moi-même avec une pioche, à remuer quelques motes. — Peut-être osera-t-on faire après moi, l'envie du gain aidant, ce qu'on a redouté de faire jusqu'ici?

—C'était, je crois, une excellente idée, que vous ferez bien de mettre à exécution.

—Viennent les Rogations, et ce sera chose faite.

—Et vous me disiez tout-à-l'heure que la cause de tout ceci était l'impunité d'un parpaillot?

—D'un farouche huguenot nommé Rapine, et qui portait bien son nom, au dire de la chronique: usurpant sur les champs d'autrui qui bordaient le sien: recueillant ses récoltes le soir bien avant dans la nuit et le matin devant le soleil, afin de pouvoir mettre la main dans les sillons du voisin; arrondissant son bien par tous les moyens possibles, et ne craignant pas plus Dieu que diable.

—Si je pensais ne vous point importu-

ner, je vous demandais de vouloir bien me conter en entier, ici, sur les lieux, mes, et au bord de ce champ, l'histoire dont vous m'avez entamé déjà quelques détails, et dont je me sens affriandé. Il n'y a rien comme les légendes et vieilles chroniques pour m'intéresser, et je ne serais point fâché de connaître toute l'histoire de ce coquin de Rapine.

—Mon Dieu! c'est bien court et bien simple.

Rapine, comme vous savez, mettait exactement son nom en pratique; et, à force de voler un sillon à celui-ci, un sillon à celui-là, il arrivait à enfler convenablement son avoir.

Rapine travaillait fort, ne méconnaît point ses sueurs, prenait sur son sommeil et, par le chaud comme par la froidure, était toujours aux champs.

Rapine était aussi d'un fervent huguenot que beaucoup sont méchant catholiques, et il se souciait du préche et de la Bible comme de rien, allant à son gré, trouvant malvenue toute observation, et, redouté, par sa rudesse et sa brutalité, de tous ceux de Coullons.

Rapine ne se faisait nul scrupule de travailler chaque dimanche, même pendant les saints offices; et, tandis que les fidèles, agenouillés au pied de l'autel, chantaient pieusement et priaient humblement le Seigneur, lui, dans ses champs, poussant ses bœufs et la main sur la charrue, s'en allait, jetant aux vents, en même temps que ses semences, de vilaines chansons et des refrains malsonnants, détournant ça et là le soc pour mordre un peu la pièce voisine et reculer d'autant la limite de son bien.

Or, il était difficile qu'un agissant de la sorte il s'attirât la bénédiction de Dieu.

Quelques-uns, poussés par le zèle et la charité, avaient bien parfois tenté de lui faire abandonner d'aussi mauvaises pratiques; mais il les avait toujours si agréablement regus qu'ils y avaient renoncé. Il était comme un buisson d'épines, dont on ne pouvait approcher sans se piquer.

Un jour de Pâques, que toutes les femmes et tous les hommes du village, vêtus de leurs plus beaux habits, s'en allaient à la messe où la cloche leur apportait joyeusement, à grand fracas, il advint qu'on romarque, en suivant le chemin, que Rapine travaillait paisiblement, comme d'ordinaire, sans plus songer à Pâques que si Notre-Seigneur ne fût point ressuscité.

Chacun leva les yeux au ciel, se signa et passa. Et, pendant le sacrifice, à l'heure où la cloche oie dans l'air qu'il faut se courber le front et s'annéantir dans le respect et l'adoration, Rapine continuait son travail impie et ses lais grillards.

Et en sortant de l'église, en repassant par le chemin, la foule se montrait du doigt le parpaillot d'un air de dégoût, et se demandait comment il se faisait que Dieu se laissât patiemment insulter.

Et voilà que tout à coup la grise étendue du ciel s'éclaira d'une lueur lugubre, les arbres agitent convulsivement leurs branches dépouillées comme de grands fantômes, leurs bras décharnés, le sol tremble et vacille sous les pieds comme un sable mouvant: dans le champ, un abîme s'ouvre béant et fumeux, et Rapine, sa charrue, ses bœufs, précipités par une main invisible, s'engloutissent et disparaissent...

Et, depuis, le champ est demeuré maudit; tous ceux qui, dans le principe, ont essayé de le cultiver, sont morts dans l'année, et aujourd'hui, la terreur qu'il inspire est si grande qu'il demeurera probablement en friche tant qu'un homme plus fort que la superstition ne bravera pas les craintes populaires, et survivant à l'année qui aura vu son audace, ne relèvera pas ainsi le courage des paysans. Cette entreprise, je vous ai dit que je la tenterais; j'y suis résolu, et, le jour des Rogations, je vous invite à m'y accompagner.

—Volontiers, dis-je; je veux vous voir vous et votre vicar, désensorceler cette terre devant les paysans ébahis et tremblants.

Et, remerciant le bon curé de son obligeance et de sa légende, je pris congé, me promettant bien de revenir.

Hélas, avant le jour des Rogations, le curé mourut, dans le cours de cette même année; son curé vicar le suivit peu après au tombeau, et la superstition tient toujours infernales les douze arpents de champ maudit (2).

(Union orléanaise.)

PROSPECTUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

L'ORDRE SOCIAL.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPE

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—Ryancy

APPEL

Aux abonnés de l'AMI DE LA RELIGION,

AINSI QU'ÀUX AUTRES

AMIS DE L'ORDRE.

Depuis un an, des hommes mus par le génie du mal ont entrepris dans notre Canada, une guerre impie et sacrilège contre la Religion, la Morale et les principes immuables sur lesquels repose la société. On les voit chaque jour faire de coupables efforts pour égarer l'esprit des classes laborieuses, pour exciter la haine des pauvres contre les riches, pour détruire tout vestige de religion et de morale et renverser l'ordre social. Pour parvenir à leur but criminel, ils subventionnent des journaux qui vomissent chaque jour dans leurs feuilles empoisonnées, le mensonge, la calomnie, l'injure contre tout ce qu'il y a de respectable et de vénéré. Ces journaux, ils les répandent partout, ils en inondent les villes et les campagnes.

Ils parlent de liberté; et nous trouvons au fond de leurs doctrines un joug insupportable qui révolte et flétrit les plus nobles instincts de l'humanité. Ils parlent d'égalité; mais ils ne nous disent pas que leurs systèmes insensés conduiraient à l'égalité de la misère en faisant appel aux plus mauvaises passions, à l'envie, à la jalousie, à la haine de toute supériorité! Ils parlent de fraternité; et ils ne cessent de travailler à exciter les pauvres contre les riches, les ouvriers contre ceux qui les emploient, ceux qui ne possèdent rien contre ceux qui possèdent quelque chose.

En face de la propagande que ces hommes font avec une constance et une énergie diaboliques, les gens de bien, les amis de l'ordre, les défenseurs de la société, garderont-ils un lâche et coupable silence? Laisseront-ils le génie du mal faire de notre patrie une terre de désolation et de ruines? Non; nous ne le croyons pas. Les hommes honnêtes ont vu dans l'élection qui vient de se terminer, une preuve évidente de l'esprit et des sentiments qui animent ceux qui ont essayé de répandre parmi les classes pauvres de notre population, des doctrines subversives de toute morale, de tout gouvernement, de toute société. A la vue des dangers qui les menacent, les amis de l'ordre ont dû comprendre qu'il fallait opposer la propagande du bien à celle du mal; un antidote puissant au poison; et employer pour y parvenir les moyens dont se servent les ennemis de la société.

Plusieurs personnes ont suggéré l'idée de fonder un journal hebdomadaire qui, par la modicité du prix d'abonnement, serait à la portée de toutes les fortunes. Ce journal religieux, politique et littéraire serait consacré à la défense des vrais intérêts du peuple, de la religion et de la société. Mais, on comprend qu'un tel journal fondé, non dans des vues de spéculation ou d'intérêt privé, nécessite la coopération de tous les gens de bien, exige l'aide de tous les amis des bons principes.

Nous suggérons donc comme moyen d'atteindre le but désirable que nous proposons, de former une association dans laquelle seront reçus tous ceux qui donneront une certaine somme limitée. Cette asso-

ciation sera composée d'actionnaires; et pour mettre toutes les classes de la société en état de pouvoir contribuer à l'œuvre projetée, chaque part sera de DIX CHELINS chaque, payable en quatre termes par année. La réunion de tous ces dons individuels formerait le capital nécessaire pour l'établissement et l'existence du journal. L'Association n'aura aucun frais de rédaction à payer, le journal devant être sous la direction de quelques jeunes Messieurs de cette ville comme collaborateurs et de M. Jacques CRÉMAZIE, avocat, comme Rédacteur-en-Chef, qui tous, s'engagent à donner gratuitement, leurs soins et leur travail à ce journal dont le premier but est de disséminer parmi le peuple, les connaissances morales et utiles et à le prémunir contre les doctrines démoralisatrices et subversives de toute société. Le nombre des actions requises est de 500. Aussitôt ce nombre rempli, une assemblée générale des actionnaires sera convoquée pour organiser l'association sur des bases solides et permanentes.

Quel est l'homme, quel est le Canadien-français qui conservant encore quelque amour pour les institutions de son pays, refusera de contribuer à une œuvre aussi éminemment sainte, aussi éminemment patriotique?

Nous aussi, nous disons à nos compatriotes: Venez à nous vous tous qui aimez sincèrement, d'un amour efficace, la RELIGION, la PROPRIÉTÉ, la FAMILLE, ces trois lois éternelles de la civilisation, ces trois pensées identiques de Dieu. Venez à nous, vous, Chefs de famille; vous, savants; vous, hommes de professions; vous, ouvriers, propriétaires qui comprenez vos devoirs. Venez à nous, vous, fonctionnaires publics, magistrats qui exécutez les lois; vous, maires, officiers municipaux, législateurs qui représentez les cités, les villages, les campagnes, les libérés, les besoins de la patrie. Venez à nous, Vicaires de Jésus-Christ, vous qui êtes les pères, les amis, les consolateurs de vos ouailles et qui donnez à tous la parole de Justice et de vérité. Venez à nous, vous tous qui voulez la prospérité et le bonheur de notre commune patrie.

Ce journal paraîtra une fois par semaine et contiendra 16 pages, double colonne, de lecture, et donnera par année la matière de plus de 25 volumes ordinaires. Le prix de l'abonnement sera de DEUX PIASTRES par an, payable à la fin de chaque semestre pour les abonnés de la cité de Québec, et de SEPT CHELINS ET DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement, les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. Ce journal contiendra à chaque numéro un bulletin des nouvelles ecclésiastiques, locales et étrangères, un résumé des nouvelles politiques de la semaine, et enfin, toutes les matières qui peuvent intéresser le lecteur Canadien. Québec, 19 Février, 1850.

N. B.—Des listes pour recevoir les actions seront déposées à la Basse-Ville, chez MM. MÉTHOT, CHINIC & Cie.—Haute-Ville, chez MM. J. & O. CRÉMAZIE.—Faubourg St. Jean, chez M. JOS. ROBITAILLE, marchand de fer, et chez M. A. ANGER, épicer, près de l'Église.—Faubourg St. Roch, chez M. CHARLES DION, instituteur, rue du Pont, et chez M. EUGÈNE BLAIS, épicer, rue de la Couronne.—Faubourg St. Vallier, chez M. J. HAMEL, épicer.

Une Chance pour le Commerce!

A VENDRE

UNE MAISON, à 2 étages,

Rue et Faub. St. Vallier,

APPARTENANT AUX HÉRITIERS DRAPEAU.

Voisin de la propriété de feu le FRÈRE LOUIS. Cette maison est située, par conséquent, dans le quartier le plus populeux et le plus central pour le Commerce d'ÉPICERIE ou des GÉNÉRAL, vu la seule route par où passe les habitants pour se rendre aux divers Marchés. Depuis un grand nombre d'années, cette maison est occupée comme magasin. Les conditions de paiement seront faciles, et des garanties incontestables seront données aux acquéreurs. S'adresser à STANISLAS DRAPEAU. Québec, 1er. février 1850.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, j. Québec, 14 juin 1849.

JOSEPH-PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville, Québec, 26 mai 1848.

Les Soussignés offrent en Vente Charbon à Grille et pour la vapeur de Wallensend. — AUSSI Charbon de Smith double criblé. S'adresser à C. E. LEVEY & Cie. Quai de Lévy, 8 fév. 1850.

M. PATRY, marchand de vin, épicerie, boulangerie, 200, rue Desjardins, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Barrière. Québec, 20 Oct. 1849.

EN VENTE.

CALENDRIER

ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC, POUR 1850,

IMPRIMÉ CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le Calendrier Ecclésiastique de Québec, ci-devant imprimé par M. NEILSON. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale: UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.

UNE TABLE D'INTERÊT, à 6 par cent, UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles escomptent.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Crémazie; J. T. Broussard; T. Cary et M. Amiot, marché de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s. — Par 12 douzaines, (1 grosse) 21s. 6d. — Par copie, 6 cent. Québec, 23 novembre, 1849. STANISLAS DRAPEAU.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port), à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, N° 14, Rue Ste. Famille. Québec QUÉBEC QUÉBEC

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

QUÉBEC QUÉBEC QUÉBEC

QUÉBEC QUÉBEC QUÉBEC